

Province de Québec
Municipalité du village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 9 janvier 2024 à 19h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Pierre Bail, conseiller,
Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Marc Saumier, conseiller,
Tommy Vaillancourt, conseiller
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Son absents
Claire Morazain, conseillère

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés à 19h00 par la mairesse Martha Hervieux. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2024-01-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Pierre Bail, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 15. Varia les items suivants :

- 15.1 Journal ardoise
- 15.2 SVQ
- 15.3 Site internet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
1. Adoption de l'ordre du jour

Administration

1. Première période de questions (10 minutes)
1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et la séance extraordinaire du 13 décembre 2024.
1. Finances
 - 5.1 Budget mensuel
 - 5.2 TFCQ

8. Sécurité publique

- 8.1 Couverture du service incendie
- 8.2 Mise de côté du 20 000\$

9. Transport (voirie)

- 9.1 Réparations d'asphaltes
- 9.2 Déneigements des rues

10. Hygiène du milieu (aqueduc et égout)

11. Aménagement, urbanisme et développement

12. Loisirs et culture

- 12.1 Centre de Ski de fond de Richmond-Melbourne – Partenariat
- 12.2 Soirée cinéma 26 janvier 2024 18h
- 12.3 Carnaval 3 mars 2024

13. Rapport des comités

- 13.1 CPIK
- 13.2 Formation des comités
- 13.3 Comité terrain de jeux
- 13.4 Comité démolition (formation du comité)
- 13.5 Comité salle communautaire
- 13.6 Comité budget (liste de dons)
- 13.7 Comité communication

14. MRC du VSF

- 14.1 Avis public règlement 2023-06
- 14.2 Règlement uniformisé

15. Varia

- 15.1 Journal ardoise
- 15.2 SVQ
- 15.3 Site internet

16. Deuxième période de questions (10 minutes)

17. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. Première période de questions (10 minutes)

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023.

Les élu.e.s ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023,

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Finances

5.1 Budget mensuel

2024-01-04

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 16 851,06\$ pour décembre 2023.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
Desj.	Eurofins Enviro	Analyse eau potable	98,31
		Analyse eau usée	167,29
Desj.	Sylvain Demers	Service novembre 2023	1 075,02
Desj.	Gaudreau Enviro.	Collecte, tonnage novembre	840,41
Desj.	Bell Canada	Télémetrie	255,15
Desj.	SPA Estrie	Service décembre 2023	88,06
Desj.	Visa Michel	Essence Michel nov	155,00
Desj.	Visa DG	Envoi lettre recommandée	12,75
Desj.	Gouv. Fédéral	DAS Fédéral	486,48
Desj.	Gouv. Provincial	DAS Provincial	1 380,70
Desj.	Journal l'Ardoise	Parution hiver 2023	59,76
Desj.	Gabriel Couture	Poignées salle communautaire	80,46
Desj.	Tech-nic	Microsoft 365	200,06
Desj.	Sany	Produits hygiènes	366,49
8405	Laforest Nova Aqua	Évaluation puits 3	961,19
8406	Enviro Services	Mesures des boues	5 633,78
8407	Fond info territoire	Avis de mutation	5,00
8408	Services EXP	Facture finale ponceau Valley	3 118,70
8409	Hydro-Québec	Garage municipal	31,39
		Éclairage rues	149,54
		Réservoir eau	292,68
		Salle communautaire	287,22
		Bâtisse patinoire	156,85
		Pompe égout Ormes	233,11
		Réservoir eau	101,30
		Toilette loisir	44,70
		Station égout Rockland	569,66
Total			16 851,06

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de décembre 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 ^{er} au 31 décembre 2023	
Dépôt	Taxes 2023 – inclus ajustement	1 118,59
Dépôt	Loyer CPIK décembre 23	9 427,30
Dépôt	Taxes 2022	171,43
Dépôt	Vente livre	120,92
Dépôt	Permis	25,00
Dépôt	Revenue d'intérêt	138,08
Total		11 001,32

Chèques non encaissés, argent mis de côté au 31 décembre 2023

Chèques	1 866,45
Argent mis de côté (compte Avantage)	168 000,00
Total des montants mis de côté CIBC et Desjardins au 31 décembre 2023	169 866,45

5.2 TECQ

5.3 Règlement 163 (taxes municipales)

Envoie des comptes de taxes en février, et le premier paiement fin mars

Province de Québec

MRC du Val-Saint-François

Municipalité du Village de Kingsbury

RÈGLEMENT NUMÉRO 163

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Suzanne Bédard, lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2023;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité du Village de Kingsbury ordonne et statue par le règlement numéro 163 de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour titre *Règlement déterminant les taux de taxe pour l'exercice financier 2024*.

ARTICLE 3

Une taxe générale sur la valeur foncière de 0.44\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 4

Une taxe de 0.08\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec.

ARTICLE 5

2024-01-05

Les tarifs pour les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées doivent dans tous les cas être payés par le propriétaire.

ARTICLE 7

Un tarif annuel de 190\$ pour le service résidentiel et de 190\$ pour le service commercial, soient imposés et prélevés pour l'année fiscale 2024 à toutes les unités de logement résidentielles et commerciales desservies par le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

ARTICLE 8

Le loyer sur l'immeuble du Motel Industriel de 83 000\$ avant taxes soit chargé au CPIK pour l'année 2024. Que les montants des services soient facturés au montant de : 5000\$ pour les eaux usées, 6198.60\$ pour l'eau potable (30%), 1695,15\$ pour la Sûreté du Québec (15%), 3041,55\$ pour la Sécurité civile et le service-incendie (15%), et que ces montants soient taxables.

Ce loyer sera à la charge du CPIK et payable en 12 versements égaux le 1^{er} jour de chaque mois.

ARTICLE 9

Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30 jours) après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 7 mai, le troisième versement le 2 juillet et le quatrième le 10 septembre 2024. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300\$ pour chaque unité d'évaluation.

ARTICLE 10

Les prescriptions des articles 6 et 7 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du versement, s'il y a lieu, sera de trente jours (30 jours) suivant la date de facturation.

ARTICLE 11

Le conseil décrète que le solde total du compte devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte-intérêt à raison de 12 % par année.

ARTICLE 12

Ces taux sont en vigueur pour l'année 2024.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Martha Hervieux
Mairesse

Chantal Coutu
Directrice générale et secrétaire-trésorière

recevoir pour 2022 et les années précédentes. Pour les quatre versements de 2023, il y a 4 retardataires pour le moment.

6.2 Règlement no 149 sur la rémunération des élus

Une copie a été envoyée par courriel et une copie papier a été donnée aux conseillers.ères en octobre.

Reporté en février, car les conseillers veulent des éclaircissements et un comparatif avec ce que dit la loi.

6.3 Code système d'alarme/ loi 25

Pour la cybersécurité, la directrice attend de parler avec Patrick Foucault de In-fo.ca, pour savoir s'il donne ce service-là.

Le code du système d'alarme du bâtiment municipal est annulé pour M. Yves Barthe, M. Sylvain Dermers et Mme Martha Hervieux, car ils partageaient tous le même code. Mr Sylvain Demers a changé son code avec Michel Mailhot, il reste, Mme Martha Hervieux, à choisir le sien.

Avec tout ce qu'il y a à faire, la directrice générale, Chantal Coutu, n'a pas encore fait les démarches pour la connexion à distance.

7. Correspondances

7.1 Projet d'éclairage du terrain de soccer de Melbourne

Les détails du projet ne sont pas très clairs, donc les conseillers demandent d'avoir plus de précision sur le projet d'éclairage du terrain de soccer de Melbourne avant de prendre une décision.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Couverture du service incendie

La municipalité a reçu un courriel au sujet de la couverture du service incendie. Cette couverture vise à faire en sorte que le service d'incendie le plus près répond à l'appel de l'incendie, et ce, peu importe les ententes prises, préalablement.

Il y aura un règlement d'incendie uniformisé

8.2 Mise de côté du 20 000\$

La directrice générale a contacté le service d'incendie de Windsor pour de l'information et a appris qu'il manque une somme d'environ 20 000\$ dans le compte. Des subventions que la municipalité a reçu en 2018 pour aider la municipalité a remettre à jour son état de préparation pour la sécurité incendie. Cet argent devrait être dans les comptes, mais a apparemment été dépensé dans d'autres choses.

9. TRANSPORT (voirie)

9.1 Réparations d'asphaltes

La directrice générale a reçu une soumission pour réparer temporairement les trous des rues en attendant les subventions pour la réparation totale. Les réparations peuvent se faire durant l'hiver.

Le conseil demande à ce que la directrice générale demande au Canton de Melbourne s'il répare leur rue et s'il pourrait faire celles de la municipalité

2024-01-06

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Centre de ski de fond Richmond-Melbourne

Le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne souhaite augmenter la présence de citoyennes, de citoyens et familles de la région pour skier ou faire de la raquette cet hiver 2023-2024 sur leurs pistes.

Ils souhaitent une entente de partenariat avec notre municipalité pour un montant maximal qu'on leur proposerait.

Cet argent pourrait comprendre par exemple, pour les citoyens de notre municipalité, une entrée gratuite ou une entrée selon un pourcentage soit pour une première visite au CSFRM ou soit pour plus d'une visite. Elle pourrait même comprendre de l'équipement gratuit ou selon un pourcentage. Cette année les enfants de moins de 15 ans seront acceptés gratuitement, équipements compris.

À la fin de la saison, le CSFRM nous enverrait une facture, comprenant un bilan avec le nom des citoyens, leur adresse et le montant à rembourser selon l'entente de partenariat.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt et adopté à l'unanimité

De donner un montant de 200\$, pour offrir 30% de rabais aux citoyens/citoyennes qui feront l'achat de passes journalières.

12.2 Soirée cinéma 26 janvier 2024 18h

Le conseil voudrait connaître le nom du film, mais décide d'offrir du chocolat chaud et jus en boîte qui reste dans le réfrigérateur de la salle communautaire.

12.3 Carnaval 3 mars

Plus de renseignement à venir

13. Rapport des comités

13.1 CPIK

Rien, la prochaine rencontre sera le 17 janvier 2024

13.2 Formation des comités

Revoir en février

13.3 Comité terrain de jeux

Rien

13.4 Comité démolition (formation du comité) (règlement 167)

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par le conseiller Tommy Vaillancourt, adopté à l'unanimité

De constituer le comité comme suit :

Suzanne Bédard, conseillère; Pierre Bail, conseiller qui agira à titre de président du comité démolition; Myriam Baum, conseillère et en cas d'absence ou de conflit d'intérêt Martha Hervieux, mairesse est nommée substitut

13.5 Comité salle communautaire

La rencontre sera le 16 janvier 2024, Mme Christine Fortin sera invitée vu son intérêt à s'impliquer pour la salle.

13.6 Comité budget (liste de dons)

2024-01-07

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier et résolu à l'unanimité des conseillers présents
D'afficher l'avis public sur le babillard municipal.

14.2 Règlement uniformisé

Il n'y a aucune modification pour la municipalité, il faudra juste l'appliquer

15. Varia

15.1 Journal ardoise

Un membre du conseil demande pourquoi il est mentionné que la patinoire est ouverte cette année dans la dernière publication alors qu'elle ne le sera pas. La mairesse Martha Hervieux, qui envoie la publication, mentionne que la publication doit être envoyée longtemps d'avance, donc la patinoire n'était pas encore officiellement fermée lors de l'envoi du dit message. Également, dans le mot de la mairesse du journal, la mairesse Martha Hervieux invite tous les lecteurs pour des rencontres, cela soulève des questionnements et des désaccords. Comme c'est le mot de la mairesse, elle a le droit d'écrire ça, sans avoir l'accord du conseil, elle va gérer le retour de son invitation au besoin.

15.2 SVQ

Martha Hervieux, mairesse, produit le SVQ, elle demande de l'aide, si les membres du conseil ont des idées de lui dire au fur et à mesure.

15.3 Site internet

Le conseil demande à la directrice générale de voir avec la bénévoles Mme France Laronde, qui s'occupe du site internet, de connaître la visibilité du site.

16. Deuxième période de questions (10 minutes)

2024-01-09

17. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, que la présente séance soit levée à 21h37.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale et greffière-trésorière